

L'UNITÉ SYNDICALE...

Il m'est déjà arrivé de dénoncer le mythe fasciste de l'unité. Vouloir à tout prix l'unité syndicale est la marque d'un esprit religieux qui considère la classe ouvrière comme un tout homogène... Comme un absolu.

Or, rien n'est plus contraire à la réalité. La classe ouvrière, comme tout ce qui est vivant, est «ondoyante et diverse». Les ouvriers le savent mieux que quiconque et ce n'est pas par hasard si c'est dans les milieux intellectuels que se recrutent les zéloteurs les plus obstinés de l'unité syndicale.

Un des arguments les plus communément avancés contre le pluralisme syndical est qu'il affaiblit la puissance ouvrière (comme s'il était nécessaire pour se battre ensemble d'habiter la même maison!).

Et l'on cite complaisamment à l'appui de cette thèse l'exemple des lourdes machines politico-syndicales de l'étranger.

Si l'on considère (ce que font beaucoup de militants, hélas!) l'organisation comme une fin en soi et non comme un moyen au service de la défense des intérêts ouvriers, on peut considérer les centrales étrangères comme un modèle de réussite.

En ce qui me concerne, je ne peux me résoudre à juger de l'efficacité d'un mouvement syndical en fonction du nombre de places et du taux des traitements qu'il offre à ses fonctionnaires permanents. Ce qui me semble déterminant c'est, avant toutes autres choses, l'aptitude à susciter et diriger les luttes ouvrières ainsi, bien sûr, que les résultats obtenus sur le plan revendicatif.

A ce double point de vue, j'ose prétendre que notre mouvement syndical français, si décrié, peut supporter la comparaison avec, des mouvements étrangers numériquement plus importants (à l'exception, peut-être, du syndicalisme américain qui bénéficie de conditions économiques exceptionnelles et dont, d'ailleurs, les traditions, les méthodes d'action et la structure, ne ressemblent en rien à ce «travailleurs européen» que certains voudraient mettre à la mode!).

Nous n'oublions pas, non plus, qu'en France même, les périodes d'unification syndicale ne furent pas précisément bénéfiques pour la classe ouvrière.

Elles furent toujours synonymes de "pause" et personne n'a oublié la période 1944-48 pendant laquelle, bien souvent, l'Etat et les patrons trouvèrent, au sein même de la C.G.T., des auxiliaires précieux pour briser les mouvements revendicatifs.

En fait, l'unité organique n'est ni possible, ni souhaitable.

Une organisation n'est viable, son action n'est efficace que si les hommes qu'elle rassemble sont liés, non seulement par des intérêts communs, mais aussi par un minimum de communauté de vues sur la nature des voies et moyens à utiliser pour la défense de ces intérêts.

Il va sans dire que cela ne saurait signifier que le syndicalisme doit se disperser dans une multitude de petites chapelles.

Bien au contraire, l'organisation syndicale doit conserver un caractère de large rassemblement. Elle ne peut y parvenir qu'en respectant un certain nombre de conditions.

Il se trouve que ces conditions sont admirablement définies dans la Charte d'Amiens, que des esprits forts trouvent «vieillie» (eux dont la vie entière au service de l'action politique a pratiquement abouti à... l'expérience Guy Mollet!!!).

Affirmation de la nécessité de l'action autonome de la classe ouvrière pour la défense de ses intérêts particuliers. Indépendance réelle à l'égard des Etats et des Eglises, politiques ou non. Tels sont les principes sur lesquels pourrait s'effectuer un éventuel regroupement syndical.

Inutile de préciser qu'ils excluent et les tenants du stalinisme et ceux d'un syndicalisme confessionnel.

Dans un tel regroupement, les enseignants devraient pouvoir trouver leur place.

A moins que la recherche d'une unité totale illusoire ne leur serve d'alibi pour se maintenir dans la situation confortable, apparemment du moins, de l'autonomie syndicale.

Alexandre HEBERT.
